

L'an deux mille neuf, le 4 Mai à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,

Madame Patricia CHARBOIS, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Philippe MURO.

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,

Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame Geneviève GENDRE, Madame Mireille MUNCH.

Pour la Commune de PONTCARRE,

Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Tony SALVAGGIO, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne Marie VUILLAUME.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,

Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur Franck PAILLOUX, Monsieur Jean Pierre SIVADIER.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,

Madame Sophie AUBRADOUR, Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Jean Pierre GILLET, Madame Laurence ORTEGA-MONTANT.

Etaient absents non représentés : Monsieur Morad FENNAS, Monsieur Jean Marc ROLLAND.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Madame Catherine TOURNUT accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 6 Avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président propose de retirer de l'ordre du jour :

- Siège communautaire- Validation du projet.

Madame le Président propose en effet de délibérer sur le siège en même temps que le conseil communautaire se prononcera sur la TPU et les compétences.

Elle invite les conseils communautaires qui le souhaitent à visiter une entreprise qui construit des constructions modulaires.

Par contre, seront ajoutés les points suivants :

- Engagement de l'action « Maisons de l'Environnement » au titre du GP3
- Engagement de l'action « Valorisation du Château de Ferrières-en-Brie » dans le cadre du GP3
- Convention de répartition des frais relatifs à l'étude « Concertation et partenariat des élus de la Brie Centrale pour le projet Villages Nature ».
- Convention avec l'ANCV pour l'opération « Seniors en Vacances ».

Après accord de l'assemblée, Madame le Président propose de passer à l'ordre du jour.

En préambule, Madame le Président rappelle que la question du passage en TPU doit être traitée pour le 1^{er} janvier 2010. Elle indique qu'elle ira présenter avec les Maires et le consultant, Monsieur Vincent AUBELLE, le projet de passage en TPU et la prise de compétences devant chaque conseil municipal courant septembre-octobre 2009. Au préalable une nouvelle réunion du Bureau se déroulera avant l'été afin de valider tous les chiffres liés au passage à la TPU et aux transferts de compétences. Elle rappelle que les élus du Conseil Communautaire, pour la TPU et les compétences, devront se prononcer au plus tard le 31 décembre 2009 si l'on souhaite une application pour le 1^{er} janvier 2010. Elle souligne que les communes, dans un souci de cohérence, devront délibérer en même temps (délibération uniquement sur les compétences).

Elle conclut et indique que la construction d'un siège communautaire n'est valable que si la Communauté de Communes opte pour le passage en TPU et la prise de nouvelles compétences.

I – Engagement de l'action « Maisons de l'Environnement » au titre du GP3 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 75-2008 du Conseil de Communauté de Communes en date du 1^{er} décembre 2008 autorisant le Président à signer la Convention Globale d'aménagement du territoire de Marne-la-Vallée 2007-2013,

Considérant que l'étude de faisabilité d'un réseau de maisons de l'environnement sur la Communauté de Communes de la Brie Boisée fait partie des études à lancer en priorité,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention de réalisation avec le Conseil Régional d'Ile-de-France afin de pouvoir solliciter les subventions du GP3,

Vu le projet de cahier des charges,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1^{er}: Décide, pour l'étude de faisabilité d'un réseau de maisons de l'environnement sur la Communauté de Communes de la Brie Boisée, de solliciter le Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du Grand Projet 3 de Marne-la-Vallée, pour une subvention représentant au maximum 50 % du coût total de l'opération.

Article 2: Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de réalisation avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et toutes autres pièces utiles au versement de la subvention.

II – Engagement de l'action « Valorisation du Château de Ferrières-en-Brie » dans le cadre du GP3 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 75-2008 du Conseil de Communauté de Communes en date du 1^{er} décembre 2008 autorisant le Président à signer la Convention Globale d'aménagement du territoire de Marne-la-Vallée 2007-2013,

II – Engagement de l'action « Valorisation du Château de Ferrières-en-Brie » dans le cadre du GP3 (Suite):

Considérant que l'étude d'opportunité et de pré-programmation des aménagements du Château de Ferrières-en-Brie fait partie des études à lancer en priorité,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention de réalisation avec le Conseil Régional d'Ile-de-France afin de pouvoir solliciter les subventions du GP3,

Vu le projet de cahier des charges,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1^{er}: Décide, pour l'étude d'opportunité et de pré-programmation des aménagements du Château de Ferrières-en-Brie, de solliciter le Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du Grand Projet 3 de Marne-la-Vallée, pour une subvention représentant au maximum au 50 % du coût total de l'opération.

Article 2 : Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de réalisation avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et toutes autres pièces utiles au versement de la subvention.

III – Convention de répartition des frais relatifs à l'étude « Concertation et partenariat des élus de la Brie Centrale pour le projet Villages Nature »:

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

Vu la fiche action du programme 2009 du Contrat C.L.A.I.R intitulée « réflexion concertées sur les études d'impacts du projet *Villages Nature* »

Vu le projet de convention entre les collectivités territoriales signataires du Contrat C.L.A.I.R pour la répartition des frais relatifs à cette étude, d'un montant total de 40 000 €TTC,

Vu l'intérêt manifesté pour cette étude par la Communauté de Communes du Pays Créçois et par le Pays du Grand Provinois,

Considérant que l'on peut estimer la répartition financière entre les collectivités de la façon suivante :

- 5/6^{ème} pour la Brie Centrale (C.C. Brie Boisée- C.C. Val Bréon – C.C. Sources de l'Yerres – Commune de Hautefeuille)
- 1/6^{ème} pour la Communautés de Communes du Pays Créçois et le Pays du Grand Provinois.

Considérant que la Communauté de Communes de la Brie Boisée est maître d'ouvrage de cette étude,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article Unique : Autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays Créçois et le Pays du Grand Provinois dans le cadre de l'étude intitulée « réflexion concertées sur les études d'impacts du projet *Villages Nature* » menée dans le cadre du Contrat C.L.A.I.R de la Brie Centrale.

IV – Convention ANCV « Vacances Séniors 2009 » :

Madame le Président demande à Madame Anne-Marie VUILLAUME de présenter le projet « Seniors en Vacances » qui a été vu en Commission Affaires Sociales

Madame Anne-Marie VUILLAUME indique que l'opération « Seniors en Vacances » est portée par l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances).

Elle précise que cela consiste à donner la possibilité aux personnes âgées à faibles ressources de partir en vacances à moindre coût. L'ANCV subventionne en effet 50 % des frais relatifs aux séjours (par exemple sur une semaine à 350 € l'ANCV prend à sa charge 170€). Le restant est à la charge des personnes âgées (sauf dans le cas de figure où le porteur de projet participe financièrement).

Madame Anne-Marie VUILLAUME explique que le transport jusqu'au lieu de vacances n'est pas pris en charge.

Elle propose, en accord avec Monsieur le Maire de Pontcarré et les membres de la Commission Affaires Sociales, donc que la Communauté de Communes porte le projet afin de pouvoir mobiliser le plus grand nombre des personnes âgées (il faut en effet un groupe minimum de 30 dont 70 % d'entre eux non-imposables).

Elle précise qu'une convention doit être signée avec l'ANCV mais que cela n'entraîne aucune contrepartie financière de la part de la Communauté de Communes.

Madame le Président trouve cela intéressant mais souhaiterait savoir comment l'ANCV fonctionne si les porteurs de projets (collectivité, ccas...) ne participent pas financièrement à ces Séjours.

Madame Anne-Marie VUILLAUME souligne que l'ANCV est une agence publique financée par le surplus récolté grâce aux Chèques Vacances.

Monsieur Tony SALVAGGIO précise que l'objectif n'est pas de mettre en place, en tout cas à court terme, des véritables Séjours pour les Seniors (à l'instar des Séjours pour les jeunes), mais plutôt de mutualiser à l'échelle intercommunale un programme fort intéressant à destination des personnes âgées et qui n'implique aucune contrepartie financière de la part de la Communauté de Communes.

Monsieur Philippe MURO demande comment la communication va-t-elle s'organiser ?

Madame Mireille MUNCH indique que ce sont les services de la Communauté de Communes de la Brie Boisée qui s'occuperont de la communication via un boîtier ciblé vers les personnes âgées non imposables.

Monsieur Tony SALVAGGIO précise que, pour le moment, il n'y a pas de séjours prévus par l'ANCV. Il rappelle également que s'il n'y a pas le nombre suffisant de personnes âgées inscrites, le Séjour sera annulé.

Madame Mireille MUNCH demande à Madame Anne-Marie VUILLAUME de suivre de près ce projet.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

Considérant qu'à la vue des Articles L 411-13 et L 411-14 du Code du Tourisme, l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances est un établissement public ayant pour mission essentielle de gérer et de développer le dispositif des Chèques-Vacances et d'attribuer des aides en faveur des actions relatives aux équipements de tourisme et de loisirs à vocation sociale ainsi qu'en faveur des actions contribuant à l'application des politiques sociales du tourisme et des vacances.

Dans le cadre de sa mission de service public visant à favoriser l'accès aux vacances pour tous, l'Agence a mis en place depuis 2007 un programme destiné spécifiquement aux personnes âgées et dénommé *Seniors en Vacances*,

Considérant que la Communauté de Communes de la Brie Boisée agit dans le domaine social notamment en faveur des personnes âgées,

IV – Convention ANCV « Vacances Séniors 2009 » (Suite):

Considérant qu'en lieu et place des communes, la Communauté de Communes de la Brie Boisée est en mesure de mobiliser un nombre de personnes âgées suffisant pour constituer des groupes,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention avec l'ANCV pour pouvoir faire bénéficier les personnes âgées des séjours proposés par l'ANCV,

Considérant que la signature de cette convention n'implique pas de contrepartie financière de la Communauté de Communes de la Brie Boisée,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article Unique : Autorise le Président ou son représentant à signer la convention intitulée « Programme Seniors en Vacances 2009 – Convention ANCV-Porteur de Projet » avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

V – Questions diverses :

Culture : Monsieur Philippe MURO rappelle que les 9 et 10 mai aura lieu le marché rural de Favières.

Il précise également que l'EXPO BRIE ARTS aura lieu au Château de Ferrières-en-Brie du 16 au 24 mai 2009 avec un vernissage le vendredi 15 mai. Il souligne qu'il y a d'avantage d'artistes qui exposeront leurs œuvres que les années précédentes (80 artistes en 2008 → une centaine en 2009 ; 180 œuvres en 2008 → 230 œuvres en 2009).

Il souligne la qualité des œuvres qui vont être exposées.

Il conclut sur ce point et indique que les grilles d'expositions, financées par le Conseil Général de Seine-et-Marne dans le cadre du Contrat CLAIR, ont été achetées et vont, bien entendu, être utilisées.

Monsieur Philippe MURO rappelle que la commission culturelle va travailler, ensuite, sur l'exposition Photo. La prochaine commune à accueillir cette exposition sur la faune et la flore sera Villeneuve-Saint-Denis le 20-21 juin 2009.

- Madame Catherine TOURNUT indique que le vendredi 7 mai, à la salle des associations de Pontcarré à 20H30, aura lieu une manifestation sur l'astronomie (avec contemplation du ciel et conférence).
- Monsieur Tony SALVAGGIO précise également que le dimanche 17 mai aura lieu une exposition de motos anciennes sur Pontcarré
- Madame Sophie AUBRADOUR indique qu'il y aura une chorale à Villeneuve-Saint-Denis le 16 mai 2009 à 20h30 dans l'église. Elle invite également les conseillers le 17 mai à partir de 14 h à la fête des Lutins.

Chantiers Verts : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ indique que l'opération se termine fin juin et qu'il faudra donc re-planifier les interventions des Chantiers Verts pour la saison 2009-2010. Il demande aux communes de transmettre les besoins au plus vite.

Il rappelle les qualités professionnelles de l'encadrant mais souhaite qu'il respecte les engagements définis en début de mission sans outrepasser ses prérogatives.

Monsieur MARTINEZ demande s'il est possible que les Chantiers Verts travaillent en partenariat avec le Syndicat de la Marsange.

Monsieur Tony SALVAGGIO souligne que l'encadrant des Chantiers Verts n'a pas pour mission de travailler avec le Syndicat de la Marsange.

Monsieur Jean-Claude MARTINEZ indique qu'il a proposé cette piste afin que les Chantiers Verts puissent faire des Chantiers supplémentaires.

Madame le Président demande aux communes qu'elles se mobilisent afin de proposer un planning complet jusqu'au mois de juin 2010.

V – Questions diverses (Suite) :

Jeunesse et Social : Madame le Président informe les conseillers communautaires que la commune de Ferrières-en-Brie a mis en place un Point Information Jeunesse en partenariat avec la Mission Locale de Torcy. Elle indique que malgré le coût important de mise en place de ce service, elle souligne qu'il est important d'aider les jeunes à s'intégrer dans le monde professionnel surtout dans cette période difficile.

Elle indique aux conseillers communautaires qu'elle les tiendra au courant du retour de la mise en place de ce Point Information Jeunesse.

Monsieur Tony SALVAGGIO précise que c'est une bonne idée mais il souligne que les jeunes sont difficiles et qu'il est compliqué de les mobiliser.

Jeunesse : Monsieur Franck PAILLOUX informe les membres du conseil communautaire que le Centre de Loisirs de Villeneuve-le-Comte accueillera désormais les enfants de 3 à 12 ans de 7h30 à 19h.

Intercommunalité : Monsieur Franck PAILLOUX demande à Madame le Président s'il y a une remise en cause de siège ? Madame le Président indique que le projet est toujours d'actualité mais elle souhaite bien prendre le temps de la réflexion car la construction du siège doit aller de pair avec la prise de la TPU et les prises de compétences. Elle précise qu'elle se refuse à dépenser plus que raison pour le siège.

Elle conclut sur ce point et pense qu'au final les élus adhéreront au projet de la Brie Boisée (TPU, compétences et siège). Elle rappelle que cela est important car à l'horizon 2014 les fusions d'intercommunalité seront probablement à l'ordre du jour.

La séance est levée à 21H45.

PROCHAIN CONSEIL : LUNDI 8 JUIN 2009 A 21 H 00.

Fait à PONTCARRE, le 7 Mai 2009

Le Président,

Mireille MUNCH